

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

Demandes de renseignements du deuxième groupe d'opposition

#	Demandes de renseignements particuliers
1	Total des sommes versées à titre de dommages et intérêts par le ministère à la suite de poursuites judiciaires dans lesquelles il était représenté par le procureur général du Québec. Lister les 10 causes ayant entraîné les plus grandes sommes.
2	Évolution des « coûts de système » annuels estimés depuis 2010?
3	Nombre de postes ouverts et nombre de postes comblés pour chaque catégorie d'emploi présente au sein du ministère.
4	Liste des concours de recrutement qui se sont tenus pendant l'année 2019-2020 incluant, pour chacun de ces concours : - le nombre de postes offerts; - le nombre de postulants; - la date; - la nature (concours réservé ou non); - le taux de réussite; - la répartition par région administrative; - la date de la publication des résultats.
5	Combien de temps, d'argent et de ressources humaines ont été accordés à l'analyse de l'opportunité de mettre en place un « revenu minimum garanti » ou « Revenu de citoyenneté » ou autre mécanisme de versement d'une prestation financière universelle visant à combler des besoins de base plus étendus que l'aide de dernier recours actuellement en place?
6	Évolution du nombre de prestataires d'aide de dernier recours depuis l'an 2000? Ventiler par catégorie et région.
7	Évolution du nombre d'agents chargés du suivi des dossiers d'aide de dernier recours depuis l'an 2000?
8	Évolution du nombre d'avis de décision émis depuis l'an 2000? Ventiler par catégorie.
9	Évolution du nombre d'agents chargés de la révision des décisions contestées depuis l'an 2000?
10	Évolution du nombre d'avis de réclamation émis depuis l'an 2000?
11	Évolution du montant annuel récupéré à la suite d'un avis de réclamation depuis l'an 2000?
12	Évolution du coût administratif moyen du traitement d'un dossier d'aide de dernier recours depuis l'an 2000?
13	Évolution du nombre et pourcentage des décisions contestées renversées à la suite d'une révision administrative depuis l'an 2000? Par catégorie?
14	Évolution du nombre et pourcentage des décisions contestées qui ont été maintenues en révision administrative, mais renversées par le tribunal administratif du Québec depuis l'an 2000?
15	Évolution du nombre d'appels au pouvoir discrétionnaire du ministre en vertu de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles depuis l'an 2000? Quel pourcentage de ces appels a fait l'objet d'une décision favorable?
16	Fournir l'entente pour favoriser l'intégration et la francisation des personnes immigrantes conclue avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale 2019-2020, la reddition de comptes détaillée au MIDI (2018-2019), détail des dépenses et résultats.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

RP-01

Titre :

Total des sommes versées à titre de dommages et intérêts par le ministère à la suite de poursuites judiciaires dans lesquelles il était représenté par le procureur général du Québec. Lister les 10 causes ayant entraîné les plus grandes sommes.

Exposé et statistiques :

Aucune somme versée.

SOURCE :

COLLABORATION :

DATE : 2020-04-07

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

RP-02

Titre :

Évolution des « coûts de système » annuels estimés depuis 2010.

Exposé et statistiques :

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Le coût pour le maintien des systèmes applicatifs effectués par les ressources informationnelles du Ministère, pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, s'élève à 10 310,7 k\$ et se répartit ainsi :

	Interne	Externe	Total
Coût de maintien des systèmes applicatifs (k\$)	5 801,1	4 509,6	10 310,7

SOURCE : Direction générale des ressources informationnelles

COLLABORATION : Direction générale des ressources financières et contractuelles

VALIDATION :

DATE : 2020-05-27

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

RP-03

Titre :

Nombre de postes ouverts et nombre de postes comblés pour chaque catégorie d'emploi présente au sein du ministère.

Exposé et statistiques :

Référer à la réponse de la question RG-15 m.

SOURCE : Direction générale des ressources humaines
COLLABORATION :
VALIDATION:
DATE : 2020-05-12

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

RP-04

Titre :

Liste des concours de recrutement qui se sont tenus pendant l'année 2019-2020 incluant, pour chacun de ces concours : - le nombre de postes offerts; - le nombre de postulants; - la date; - la nature (concours réservé ou non); - le taux de réussite; - la répartition par région administrative; - la date de la publication des résultats.

Le MTESS a obtenu la délégation du SCT pour la tenue du processus de qualification pour le corps d'emplois d'agent d'aide socio-économique. Ce processus a débuté le 17 juin 2019 et l'inscription s'effectue en continu.

En 2019-2020, trois cohortes de candidats ont été inscrites dans la banque. D'autres cohortes dans le cadre de ce processus auront lieu en 2020-2021.

Considérant que ce processus est ouvert pour divers ministères et organismes (Ministère de l'immigration, de la francisation et de l'intégration, Régie de l'assurance maladie du Québec, Office des personnes handicapées du Québec), le nombre de postes offerts n'est pas disponible.

Processus de qualification 21410RS07000003

Cohortes dont le déroulement du processus de qualification était finalisé au 31 mars 2020

	Cohorte 1	Cohorte 2	Cohorte 3	Total
Date de la publication des résultats	2019-11-18	2020-01-14	2020-01-27	-
Nombre de candidats inscrits	2 198	1 834	2 269	6 301
Nombre de candidats admis	1 696	1 399	1 657	4 752
Nombre de candidats présents à la séance d'examen	1 250	844	959	3 053
Nombre de candidats qualifiés	737	504	554	1 795
Taux de succès	59,0 %	59,7 %	57,8 %	58,8 %
Nombre de placements ¹	203	41	42	286

¹Données extraites du système Emploi en ligne en date du 3 avril 2020.

Portrait des cohortes 1-2-3 par région administrative

Région administrative	Inscrits	Admis	Présent	Succès
01 Bas Saint-Laurent	95	69	40	32
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	192	143	77	60
03 Capitale-Nationale	1 380	1 016	654	409
04 Mauricie	155	120	76	52
05 Estrie	214	152	90	58
06 Montréal	1 681	1 271	889	437
07 Outaouais	176	131	90	45
08 Abitibi-Témiscamingue	137	104	60	37
09 Côte-Nord	56	38	23	17
10 Nord-du-Québec	10	6	3	2
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	146	106	61	40
12 Chaudière-Appalaches	296	218	138	99
13 Laval	364	276	187	85
14 Lanaudière	246	194	108	77
15 Laurentides	294	220	131	78
16 Montérégie	707	560	359	216
17 Centre-du-Québec	131	112	62	49
99 Hors Québec	21	16	5	2
Total	6 301	4 752	3 053	1 795

Bien que le déroulement du processus de qualification ait débuté en 2019-2020, seules 3 cohortes ont été finalisées dans la période de référence, une 4^e cohorte est en cours et n'est pas comptabilisée dans les tableaux précédents, car le déroulement n'était pas finalisé pour ces candidats au 31 mars 2020. De plus, d'autres cohortes seront démarrées en 2020, toujours dans le cadre du même processus de qualification.

SOURCE : Direction générale des ressources humaines

COLLABORATION :

VALIDATION:

DATE : 2020-05-19

2RP04_05-19_BSM.DOC

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

RP-05

Titre :

Combien de temps, d'argent et de ressources humaines ont été accordés à l'analyse de l'opportunité de mettre en place un « revenu minimum garanti » ou « Revenu de citoyenneté » ou autre mécanisme de versement d'une prestation financière universelle visant à combler des besoins de base plus étendus que l'aide de dernier recours actuellement en place ?

Exposé et statistiques :

Aucune ressource n'a été accordée en 2019-2020 à l'analyse de l'opportunité de mettre en place un « revenu minimum garanti » ou « Revenu de citoyenneté » ou autre mécanisme de versement d'une prestation financière universelle visant à combler des besoins de base plus étendus que l'aide de dernier recours actuellement en place.

Toutefois, les travaux se poursuivent en prévision de la mise en œuvre dès 2023 du Programme de revenu de base, tel que prévu au Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023.

SOURCE : Secteur de la solidarité sociale et de l'analyse stratégique, DGGAP
COLLABORATION :
VALIDATION:
DATE : 12 juin 2020

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

RP-06

Titre :

Évolution du nombre de prestataires d'aide de dernier recours depuis l'an 2000? Ventiler par catégorie et région.

Exposé et statistiques :

La réponse est présentée en annexe.

Annexe RP-06 (suite)

Évolution du nombre d'adultes prestataires des programmes d'assistance sociale selon le programme et la région - avril 2019 à mars 2020 -

Total Assistance sociale																			Ensemble du Québec
	01 - Bas-Saint-Laurent	02 - Saguenay - Lac-St-Jean	03 - Capitale-Nationale	04 - Mauricie	05 - Estrie	06 - Île-de-Montréal	07 - Outaouais	08 - Abitibi-Témiscamingue	09 - Côte-Nord	10 - Nord-du-Québec	11 - Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	12 - Chaudières-Appalaches	13 - Laval	14 - Lanaudière	15 - Laurentides	16 - Montérégie	17 - Centre-du-Québec	Central ¹	
avril 2019	7 288	10 042	19 061	13 916	13 047	97 599	14 635	4 549	2 477	1 107	4 154	9 485	10 745	15 498	18 113	43 163	9 406	7 920	302 205
mai 2019	7 250	9 999	18 999	13 855	12 995	97 313	14 561	4 533	2 472	1 116	4 103	9 408	10 732	15 445	18 017	42 951	9 310	7 884	300 943
juin 2019	7 192	9 859	18 748	13 718	12 888	96 572	14 454	4 485	2 437	1 122	4 029	9 294	10 632	15 199	17 755	42 695	9 211	7 870	298 160
juillet 2019	7 130	9 765	18 576	13 649	12 828	96 769	14 380	4 445	2 391	1 092	3 979	9 241	10 601	15 141	17 678	42 569	9 164	7 778	297 176
août 2019	7 057	9 664	18 452	13 567	12 691	96 143	14 257	4 415	2 358	1 086	3 979	9 224	10 496	15 056	17 505	42 368	9 097	7 785	295 200
septembre 2019	7 031	9 559	18 283	13 432	12 607	96 021	14 149	4 433	2 340	1 081	3 980	9 168	10 457	14 948	17 397	42 076	9 020	7 741	293 723
octobre 2019	6 969	9 467	18 165	13 338	12 519	95 742	14 035	4 412	2 307	1 064	3 946	9 119	10 364	14 927	17 320	41 795	8 987	7 499	291 975
novembre 2019	6 971	9 442	18 089	13 237	12 482	95 408	13 977	4 431	2 304	1 061	3 914	9 034	10 281	14 837	17 313	41 633	8 947	7 533	290 894
décembre 2019	6 947	9 461	18 088	13 237	12 488	95 455	13 989	4 427	2 299	1 057	3 895	9 039	10 274	14 783	17 342	41 592	8 936	7 781	291 090
janvier 2020	6 952	9 484	18 151	13 287	12 562	96 250	14 017	4 468	2 308	1 055	3 892	9 110	10 301	14 893	17 385	41 794	8 971	7 694	292 574
février 2020	6 934	9 444	18 113	13 261	12 588	96 027	14 006	4 502	2 320	1 068	3 896	9 120	10 224	14 908	17 292	41 743	8 973	7 796	292 215
mars 2020	6 975	9 494	18 220	13 288	12 632	96 650	14 066	4 510	2 320	1 069	3 906	9 166	10 367	14 993	17 522	41 914	9 057	7 773	293 922

Programme objectif emploi

	01 - Bas-Saint-Laurent	02 - Saguenay - Lac-St-Jean	03 - Capitale-Nationale	04 - Mauricie	05 - Estrie	06 - Île-de-Montréal	07 - Outaouais	08 - Abitibi-Témiscamingue	09 - Côte-Nord	10 - Nord-du-Québec	11 - Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	12 - Chaudières-Appalaches	13 - Laval	14 - Lanaudière	15 - Laurentides	16 - Montérégie	17 - Centre-du-Québec	Ensemble du Québec
avril 2019	133	150	409	238	359	2 384	427	94	37	7	74	121	267	365	374	868	289	6 596
mai 2019	125	141	425	238	368	2 398	431	96	33	11	75	120	277	366	366	889	281	6 640
juin 2019	126	128	439	226	395	2 327	430	93	34	11	75	115	271	324	344	875	271	6 484
juillet 2019	125	128	443	230	394	2 408	430	84	33	15	71	129	303	301	335	882	265	6 576
août 2019	120	129	444	226	383	2 407	429	89	34	14	66	108	299	273	354	879	265	6 519
septembre 2019	149	126	462	238	391	2 499	450	99	34	14	64	115	289	306	376	903	267	6 782
octobre 2019	151	120	481	250	379	2 547	431	98	36	11	55	127	283	305	370	945	280	6 869
novembre 2019	157	128	493	248	384	2 556	430	103	38	13	56	136	273	297	397	944	290	6 943
décembre 2019	161	142	504	264	392	2 649	444	101	43	10	57	149	290	300	427	962	302	7 197
janvier 2020	178	167	521	268	416	2 723	452	111	47	14	61	163	311	317	434	992	312	7 487
février 2020	176	179	551	285	454	2 676	456	119	53	18	71	165	312	328	464	1 040	317	7 664
mars 2020	191	173	573	286	448	2 626	468	121	54	16	72	167	317	348	501	1 072	321	7 754

1. La région « Central » regroupe les dossiers administrés centralement, c'est-à-dire la clientèle sous curatelle publique de même que les prestataires hébergés.

Programme d'aide sociale

	01 - Bas-Saint-Laurent	02 - Saguenay - Lac-St-Jean	03 - Capitale-Nationale	04 - Mauricie	05 - Estrie	06 - Île-de-Montréal	07 - Outaouais	08 - Abitibi-Témiscamingue	09 - Côte-Nord	10 - Nord-du-Québec	11 - Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	12 - Chaudières-Appalaches	13 - Laval	14 - Lanaudière	15 - Laurentides	16 - Montérégie	17 - Centre-du-Québec	Central ¹	Ensemble du Québec
avril 2019	3 011	5 039	9 311	7 663	6 444	63 097	8 209	2 163	1 235	767	1 770	4 027	5 804	8 460	9 691	22 100	4 889	10	163 690
mai 2019	3 003	5 013	9 258	7 627	6 394	62 936	8 158	2 155	1 242	774	1 735	3 997	5 768	8 409	9 634	21 856	4 809	14	162 776
juin 2019	2 963	4 901	9 031	7 541	6 290	62 346	8 076	2 100	1 200	778	1 665	3 903	5 698	8 204	9 405	21 635	4 729	5	160 470
juillet 2019	2 922	4 826	8 902	7 482	6 266	62 524	8 019	2 083	1 163	748	1 634	3 863	5 637	8 171	9 365	21 544	4 691	8	159 848
août 2019	2 883	4 749	8 838	7 420	6 176	62 016	7 913	2 068	1 135	739	1 641	3 879	5 543	8 125	9 211	21 366	4 631	7	158 340
septembre 2019	2 832	4 658	8 662	7 286	6 082	61 845	7 796	2 079	1 119	735	1 650	3 820	5 508	8 018	9 114	21 085	4 584	11	156 884
octobre 2019	2 777	4 594	8 550	7 228	6 038	61 594	7 702	2 066	1 082	722	1 633	3 772	5 432	8 002	9 035	20 862	4 534	9	155 632
novembre 2019	2 792	4 584	8 486	7 156	6 000	61 435	7 657	2 090	1 088	718	1 608	3 696	5 361	7 945	9 000	20 734	4 522	7	154 879
décembre 2019	2 765	4 604	8 490	7 159	5 995	61 445	7 640	2 100	1 087	717	1 588	3 698	5 307	7 899	9 017	20 689	4 501	8	154 709
janvier 2020	2 754	4 607	8 528	7 208	6 036	62 171	7 664	2 133	1 093	713	1 590	3 755	5 307	7 960	9 056	20 820	4 517	9	155 921
février 2020	2 769	4 574	8 487	7 163	6 041	62 096	7 646	2 165	1 104	718	1 599	3 765	5 253	7 972	8 962	20 726	4 525	8	155 573
mars 2020	2 805	4 622	8 570	7 201	6 106	62 790	7 701	2 182	1 113	722	1 607	3 816	5 382	8 035	9 123	20 890	4 610	8	157 283

Programme de solidarité sociale

	01 - Bas-Saint-Laurent	02 - Saguenay - Lac-St-Jean	03 - Capitale-Nationale	04 - Mauricie	05 - Estrie	06 - Île-de-Montréal	07 - Outaouais	08 - Abitibi-Témiscamingue	09 - Côte-Nord	10 - Nord-du-Québec	11 - Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	12 - Chaudières-Appalaches	13 - Laval	14 - Lanaudière	15 - Laurentides	16 - Montérégie	17 - Centre-du-Québec	Central ¹	Ensemble du Québec
avril 2019	4 144	4 853	9 341	6 015	6 244	32 118	5 999	2 292	1 205	333	2 310	5 337	4 674	6 673	8 048	20 195	4 228	7 910	131 919
mai 2019	4 122	4 845	9 316	5 990	6 233	31 985	5 972	2 282	1 197	331	2 293	5 291	4 687	6 670	8 017	20 206	4 220	7 870	131 527
juin 2019	4 103	4 830	9 278	5 951	6 203	31 899	5 948	2 292	1 203	333	2 289	5 276	4 663	6 671	8 006	20 185	4 211	7 865	131 206
juillet 2019	4 083	4 811	9 231	5 937	6 168	31 837	5 931	2 278	1 195	329	2 274	5 249	4 661	6 669	7 978	20 143	4 208	7 770	130 752
août 2019	4 054	4 786	9 170	5 921	6 132	31 720	5 915	2 258	1 189	333	2 272	5 237	4 654	6 658	7 940	20 123	4 201	7 778	130 341
septembre 2019	4 050	4 775	9 159	5 908	6 134	31 677	5 903	2 255	1 187	332	2 266	5 233	4 660	6 624	7 907	20 088	4 169	7 730	130 057
octobre 2019	4 041	4 753	9 134	5 860	6 102	31 601	5 902	2 248	1 189	331	2 258	5 220	4 649	6 620	7 915	19 988	4 173	7 490	129 474
novembre 2019	4 022	4 730	9 110	5 833	6 098	31 417	5 890	2 238	1 178	330	2 250	5 202	4 647	6 595	7 916	19 955	4 135	7 526	129 072
décembre 2019	4 021	4 715	9 094	5 814	6 101	31 361	5 905	2 226	1 169	330	2 250	5 192	4 677	6 584	7 898	19 941	4 133	7 773	129 184
janvier 2020	4 020	4 710	9 102	5 811	6 110	31 356	5 901	2 224	1 168	328	2 241	5 192	4 683	6 616	7 895	19 982	4 142	7 685	129 166
février 2020	3 989	4 691	9 075	5 813	6 093	31 255	5 904	2 218	1 163	332	2 226	5 190	4 659	6 608	7 866	19 977	4 131	7 788	128 978
mars 2020	3 979	4 699	9 077	5 801	6 078	31 234	5 897	2 207	1 153	331	2 227	5 183	4 668	6 610	7 898	19 952	4 126	7 765	128 885

1. La région « Central » regroupe les dossiers administrés centralement, c'est-à-dire la clientèle sous curatelle publique de même que les prestataires hébergés.

SOURCE : Direction de l'analyse et de l'information de gestion

COLLABORATION :

DATE : 27 mai 2020

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

RP-07

Titre :

Évolution du nombre d'agents chargés du suivi des dossiers d'aide de dernier recours depuis l'an 2000 ?

Au 25 mars 2020, on dénombre 1 135 agents d'aide socio-économique chargés du suivi des dossiers d'aide financière de dernier recours.

SOURCE : Direction générale des ressources humaines
COLLABORATION : Secteur des opérations
VALIDATION:
DATE : 2020-05-25

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

RP-08

Titre :

Évolution du nombre d'avis de décision émis depuis l'an 2000? Ventiler par catégorie.

Exposé et statistiques :

- Au 31 mars 2020, 13 717 décisions en révision avaient été émises depuis le 1^{er} avril 2019.

DÉCISIONS EN RÉVISION EN 2019-2020	
Catégorie	Nombre total
Aide financière de dernier recours	10 671
Révision médicale	3 046
TOTAL	13 717

SOURCE : Direction générale des recours et de la qualité des services
Secteur du développement et des partenariats de Services Québec

COLLABORATION : Direction du soutien aux opérations - SSGRI

VALIDATION :

DATE : 2020-05-22

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

RP-09

Titre :

Évolution du nombre d'agents chargés de la révision des décisions contestées depuis l'an 2000 ?

Exposé et statistiques :

- Au 31 mars 2020, 33,7 ETC avaient été utilisés pour la révision des décisions contestées depuis le 1^{er} avril 2019.

SOURCE : Direction générale des recours et de la qualité des services
Secteur du développement et des partenariats de Services Québec

COLLABORATION : Direction du soutien aux opérations - SSGRI

VALIDATION :

DATE : 2020-05-22

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

RP-10

Titre :

Évolution du nombre d'avis de réclamation émis depuis l'an 2000 ?

Exposé et statistiques :

Le nombre de réclamations émises au regard des créances de l'aide financière de dernier recours pour l'année 2019-2020 est de 143 142 réclamations.

SOURCE : Direction du Centre de recouvrement - SSGRI
COLLABORATION : Direction générale des opérations de Services Québec de l'Ouest
VALIDATION : SSGRI
DATE : 19 mai 2020

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

RP-11

Titre :

Évolution du montant annuel récupéré à la suite d'un avis de réclamation depuis l'an 2000?

Exposé et statistiques :

Le montant récupéré à la suite d'un avis de réclamation au regard des créances de l'aide financière de derniers recours pour l'année 2019-2020 est de 140,2 millions de dollars.

SOURCE : Direction du Centre de recouvrement - SSGRI
COLLABORATION :
VALIDATION : SSGRI
DATE : 19 mai 2020

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

RP-12

Titre :

Évolution du coût administratif moyen du traitement d'un dossier d'aide de dernier recours depuis l'an 2000

Exposé et statistiques :

Coût par demande des services de Solidarité sociale

Service	Coût par	2018-2019
Attribution initiale	Demande d'aide financière	369 \$
Gestion des dossiers actifs	Dossier actif	391 \$

SOURCE : DGRFC-SBACR

COLLABORATION :

VALIDATION :

DATE : 2020-05-26

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

RP-13

Titre :

Évolution du nombre et pourcentage des décisions contestées renversées à la suite d'une révision administrative depuis l'an 2000 ? Par catégorie ?

Exposé et statistiques :

- En 2019-2020, 11,9 % des motifs contestés en révision ont été accueillis par la révision.

	MOTIFS ¹ CONTESTÉS EN RÉVISION EN 2019-2020 ²		
Catégorie	Nombre total	Nombre de motifs accueillis ³	Proportion de motifs accueillis en révision
Aide financière de dernier recours	17 964	1 246	6,9 %
Révision médicale	3 939	1 362	34,6 % ⁴
TOTAL	21 903	2 608	11,9 %

¹ Il peut y avoir plus d'un motif par dossier de révision finalisé.

² Au 31 mars 2020.

³ Les motifs accueillis présentés dans le tableau sont ceux qui l'ont été en totalité.

⁴ La condition médicale du client peut évoluer entre le moment du dépôt de sa demande de révision et le moment auquel le comité de révision évalue sa situation. Ainsi, durant cet intervalle, l'état de santé d'un client peut se dégrader et faire en sorte que l'étude de son dossier démontre maintenant une admissibilité sans équivoque à des contraintes sévères ou temporaires à l'emploi, alors que ce n'était pas le cas les mois précédents, où son état de santé était meilleur ou stable.

SOURCE : Direction générale des recours et de la qualité des services
Secteur du développement et des partenariats de Services Québec

COLLABORATION : Direction du soutien aux opérations - SSGRI

VALIDATION :

DATE : 2020-05-22

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

RP-14

Titre :

Évolution du nombre et pourcentage des décisions contestées qui ont été maintenues en révision administrative, mais renversées par le Tribunal administratif du Québec depuis l'an 2000 ?

Exposé et statistiques :

- En 2019-2020, une proportion de 11,1 % des motifs contestés au Tribunal administratif du Québec (TAQ) ont été accueillis par celui-ci.

MOTIFS ¹ CONTESTÉS AU TAQ EN 2019-2020 ²		
Nombre total	Nombre de motifs accueillis ³	Proportion de motifs accueillis par le TAQ
10 258	1 139	11,1 % ⁴

¹ Il peut y avoir plus d'un motif par dossier contesté au TAQ.

² Au 31 mars 2020.

³ Les motifs accueillis présentés dans le tableau sont ceux qui l'ont été en totalité.

SOURCE : Direction générale des recours et de la qualité des services
Secteur du développement et des partenariats de Services Québec

COLLABORATION : Direction du soutien aux opérations - SSGRI

VALIDATION :

DATE : 2020-05-22

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

RP-15

Titre :

Évolution du nombre d'appels au pouvoir discrétionnaire du ministre en vertu de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles depuis l'an 2000 ? Quel pourcentage de ces appels a fait l'objet d'une décision favorable ?

Exposé et statistiques :

Données générales pour 2019-2020 (du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020)

Le nombre total de demandes reçues a été de 971. De ce nombre, il y eu :

- 629 demandes acceptées;
- 163 demandes refusées;
- 2 désistements.

L'aide totale accordée fut de 2 316 300,47 \$, répartie en aide remboursable et en aide gratuite :

- Aide remboursable : 300 661,31 \$
- Aide gratuite : 2 015 639,16 \$.

Le montant moyen d'aide versée s'établit à 2 874 \$.

Faits saillants pour 2019-2020

Motifs invoqués pour l'obtention de prestations en vertu du pouvoir discrétionnaire	Nombre de demandes acceptées	Montant par catégorie (\$) ¹	Répartition par catégorie (%)*	Montant moyen accordé par catégorie (\$) ¹
Bien ou avoir liquide cédé	36	163 761	7,07	3 342
Composition familiale	5	5 785	0,25	1 157
Contribution parentale	1	0	0,00	0
Excédent de biens	28	87 182	3,76	2 356
Grève ou lock-out	0	0	0,00	0
Personne tenue de loger	43	77 174	3,33	1 513
Perte d'argent	7	6 419	0,28	917
Prestation spéciale	48	39 678	1,71	764
Prestation spéciale désintoxication	111	196 033	8,46	1 705
Prévenu tenu de loger	18	22 684	0,98	945
Revenu (incluant : antériorité du déficit, saisie, etc.)	2	1 485	0,06	743
Sans statut légal	315	1 503 757	64,92	3 563
Travailleur autonome	3	6 001	0,26	2 000
Valeur de résidence	12	206 341	8,91	5 159
Refus de faire valoir un droit	0	0	0,00	0
TOTAL	629	2 316 300	100 %	2 874

* Pourcentage du montant total accordé.

Les personnes seules ou les familles aidées en vertu du pouvoir discrétionnaire sont inadmissibles selon les règles régulières d'attribution d'une aide financière de dernier recours.

- 1) Les sommes versées comprennent également l'aide financière accordée en prolongation pour 177 demandes (mois suivant l'acceptation à la suite de l'évaluation ou de la réévaluation d'une demande).

SOURCE : Direction du soutien à l'application des normes d'assistance sociale

COLLABORATION : Direction des politiques d'assistance sociale

VALIDATION:

DATE : 16 juin 2020

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

2RP-16

Titre :

Fournir l'entente pour favoriser l'intégration et la francisation des personnes immigrantes conclut avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale 2019-2020, la reddition de comptes détaillée au MIFI (2019-2020), détail des dépenses et résultats.

L'Entente pour favoriser l'intégration et la francisation des personnes immigrantes entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) détermine les obligations et les responsabilités du MTESS conformément aux lois dont il est responsable. Elle définit les dépenses admissibles, soit celles liées au soutien financier pour tous les services d'intégration des immigrants en matière de mesures d'emploi et de formation ainsi que les frais de subsistance versés aux personnes réfugiés admissibles.

L'Entente accorde un montant de 75 M\$ au MTESS en 2019-2020.

Les dépenses du service public d'emploi imputées à l'Entente en 2019-2020 sont de 74,0 M\$.

ENTENTE POUR FAVORISER L'INTÉGRATION ET
LA FRANCISATION DES PERSONNES IMMIGRANTES

2019-2020

ENTRE

LE MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ
ET DE L'INCLUSION

ET

LE MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI
ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

Immigration,
Diversité
et Inclusion

Québec 

ENTENTE

ENTRE

LE MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION, représenté par monsieur Bernard Matte, sous-ministre,

ci-après désigné « le **MIDI** »,

ET

LE MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE, représenté par madame Brigitte Pelletier, sous-ministre,

ci-après désigné « le **MTESS** »,

Ci-après désignés les « **PARTIES** ».

ATTENDU QU'en vertu de l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains, le gouvernement du Canada s'est retiré des services d'accueil et d'intégration linguistique et culturelle ainsi que des services spécialisés d'intégration économique qu'il offrait aux résidentes et aux résidents permanents présents au Québec et qu'il a accordé, par conséquent, une juste compensation financière au gouvernement du Québec, pourvu que les services offerts par ce dernier correspondent dans leur ensemble à ceux offerts dans le reste du Canada et qu'ils soient offerts sans discrimination à toute résidente et à tout résident permanents dans cette province, qu'il ait été ou non sélectionné par le Québec;

ATTENDU QUE les fonctions du **MIDI** en matière d'immigration, de diversité ethnoculturelle et d'inclusion consistent plus particulièrement à contribuer, par l'offre de services d'accueil, de francisation et d'intégration et par les projets en matière de relations interculturelles, à la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective, à l'établissement durable en région et à la consolidation de relations interculturelles harmonieuses ainsi qu'à coordonner, par suite d'une consultation des autres ministres concernés, la mise en œuvre des programmes visant l'accueil, la francisation et l'intégration des personnes immigrantes;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a pris un engagement humanitaire envers les personnes réfugiées qu'il sélectionne et que la mise en œuvre de cet engagement est

une responsabilité partagée par tous les ministères;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a confié au **MIDI** l'enveloppe allouée aux services d'accueil et d'intégration linguistique et culturelle ainsi qu'aux services spécialisés d'intégration économique que le Canada offrait aux résidentes et résidents permanents présents au Québec et qu'il appartient au **MIDI** de conclure, avec les différents ministères concernés, des ententes de services qui permettent d'optimiser l'intégration et la francisation des personnes immigrantes;

ATTENDU QUE le **MTESS** élabore et propose au gouvernement des politiques et mesures relatives au domaine de sa compétence en vue, notamment, de susciter l'emploi, de promouvoir le développement de la main-d'œuvre et d'influer sur la demande de la main-d'œuvre sur le marché du travail;

ATTENDU QUE les **PARTIES** veulent conjuguer leurs efforts afin, d'une part, d'optimiser leurs interventions respectives visant l'intégration en emploi des personnes immigrantes et, d'autre part, d'harmoniser leurs activités de façon à assurer un continuum étroit entre les services, mesures et programmes des deux ministères et une adaptation de ceux-ci aux besoins et particularités des personnes immigrantes, et ce, dans le respect de leur mission et de leurs obligations légales respectives;

ATTENDU QUE, dans le cadre des plans d'action annuels adoptés en vertu de la *Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur la Commission des partenaires du marché du travail*, le **MTESS** met en œuvre avec ses partenaires des stratégies d'intervention appropriées à la solution de problèmes liés à l'insertion sociale et économique sur le plan de l'emploi pour, notamment, les personnes immigrantes;

ATTENDU QUE les **PARTIES** sont préoccupées par le déséquilibre que représente l'installation massive des personnes immigrantes dans la région métropolitaine de Montréal et de ses effets sur l'adéquation de l'offre et de la demande de main-d'œuvre dans l'ensemble du Québec;

ATTENDU QUE le Comité directeur **MIDI-MTESS** a notamment pour mandat d'assurer le suivi de la présente entente;

ATTENDU QUE la présente entente est conforme avec la vision d'une société québécoise francophone et inclusive, qui vise une plus grande prospérité en s'appuyant sur l'immigration et la pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles telle que décrite dans la Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion *Ensemble, nous sommes le Québec*.

EN CONSÉQUENCE, les **PARTIES** conviennent de ce qui suit :

1. OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente a pour objet d'établir les modalités de transfert d'une somme inscrite au budget du **MIDI** vers le budget du **MTESS**. Ce transfert de crédits vise

à permettre au **MTESS** d'offrir les services suivants, conformément aux lois dont il est responsable, et qui sont liées :

- Au soutien financier pour tous les services d'intégration des personnes immigrantes de moins de 5 ans ayant participé à une mesure ou un service d'emploi durant l'année, parmi lesquels :
 - l'accueil et l'évaluation initiale, pour la détermination des besoins des individus au regard du marché du travail;
 - la détermination d'un plan d'action personnalisé basé sur l'évaluation des besoins;
 - l'orientation professionnelle;
 - les activités de formation incluant la francisation;
 - l'aide à la recherche active d'emploi;
 - les expériences en milieu de travail;
 - les subventions salariales pour favoriser l'embauche;
 - le soutien au travail autonome;
 - les projets de préparation à l'emploi;
 - les services d'aide à l'emploi;
 - l'information sur le marché du travail (adéquation entre l'offre et la demande de main-d'œuvre);
 - les services de placement.
- Aux frais de subsistance versés aux personnes réfugiées admissibles.

2. OBLIGATION DES PARTIES

2.1 OBLIGATIONS DU MIDI

En contrepartie des services offerts par le **MTESS** et prévus à la clause 1 de la présente entente et des frais encourus par le **MTESS** dans la gestion de ces services, le **MIDI** s'engage à transférer au **MTESS**, dès l'approbation du virement par le Conseil du trésor, un montant de 75 000 000 \$ (soixante-quinze millions de dollars) pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, en un seul versement. Les frais encourus par le **MTESS** pour la gestion des services prévus à la clause 1 sont évalués à 14 % des coûts totaux admissibles à la reddition de comptes.

Le **MIDI** s'engage également à communiquer avec diligence au **MTESS** toute l'information nécessaire à la mise en œuvre de l'entente et à l'informer, dans les meilleurs délais, de tout évènement pouvant entraîner une modification significative de ses besoins tout en demeurant

responsable de la fiabilité et de la conformité de l'information qu'il communique dans le cadre de la réalisation de la présente entente.

2.2 OBLIGATIONS DU MTESS

Le **MTESS** s'engage à offrir les services décrits à la clause 1 de la présente entente auprès de la clientèle qui y est visée. De plus, le **MTESS** s'engage à fournir les services prévus dans le respect des lois, règlements ainsi que de ses politiques et directives ainsi qu'à traiter toute plainte relative aux services visés à la clause 1 de la présente entente.

Dans le cadre de l'exercice annuel de la revue de programmes, il revient au **MTESS** de prévoir, dans son cadre financier, les facteurs de croissance de ses coûts de système ainsi que l'augmentation du poids des clientèles visées à la clause 1.

Ainsi, s'il y a lieu, il appartient au **MTESS** de discuter et négocier avec le Secrétariat du Conseil du trésor des ajustements à apporter à l'enveloppe budgétaire pour les services prévus à la clause 1.

3. SUIVI ET REDDITION DE COMPTES

Les **PARTIES** conviennent de poursuivre au sein du Comité directeur MIDI-MTESS les travaux sur l'élaboration et la mise en œuvre des modalités relatives:

- au suivi, à l'évaluation et à la reddition de comptes à l'égard des clientèles et des services mentionnés à la clause 1, notamment quant:
 - o aux données opérationnelles et aux autres statistiques devant être échangées à des fins, entre autres, de suivi de la prestation de services ainsi que de reddition de comptes;
 - o à l'utilisation de l'enveloppe budgétaire pour les services offerts et aux paramètres de l'évolution annuelle de cette enveloppe;
- à la coordination des services offerts en matière de francisation et d'intégration des personnes immigrantes en tenant compte de l'évolution des besoins et des sommes disponibles dans le cadre de cette entente.

Le **MTESS** devra compléter et transmettre au **MIDI**, dans les délais prescrits, les outils de reddition de comptes suivants :

Outils*	Échéances
Portrait global de la francisation	30 avril pour les données au 31 mars 31 juillet pour les données au 30 juin 31 octobre pour les données au 30 septembre 31 janvier pour les données au 31 décembre
Budget et dépenses prévisionnelles allouées à l'accueil, la francisation et à l'intégration liés à la compensation fédérale (Au 1 ^{er} avril et actualisation au 30 septembre)	30 avril pour le budget alloué et les dépenses prévisionnelles 31 octobre pour l'actualisation du budget alloué et des dépenses prévisionnelles
Rapport final sur l'utilisation de crédits transférés pour l'année financière terminée (au 31 mars)	30 mai

*Les outils de reddition de comptes sont transmis en version électronique.

4. MODIFICATION DE L'ENTENTE

Toute modification au contenu de la présente entente devra faire l'objet d'un avenant écrit et signé par les **PARTIES**. Cet avenant ne pourra toutefois changer la nature de la présente entente et en fera partie intégrante.

Tout avenant n'est valide ni ne lie les **PARTIES** que s'il est donné par écrit. Un tel avenant est réputé reçu le jour de sa livraison et doit être expédié à :

Pour le MIDI :

Secrétariat général
Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
500, boulevard René-Lévesque, 7^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Pour le MTESS :

Secrétariat général
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
425, rue Jacques-Parizeau, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1

Tout changement d'adresse de l'une des PARTIES doit faire l'objet d'un avenant à l'autre PARTIE.

5. RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

En cas de différend au cours de la réalisation de la présente entente, les PARTIES s'engagent à rechercher un règlement à l'amiable dans l'intérêt des deux PARTIES.

6. DURÉE DE L'ENTENTE

La présente entente entre en vigueur à la date d'apposition de la dernière signature. Elle prend effet le 1^{er} avril 2019 et se termine le 31 mars 2020.

EN FOI DE QUOI, les PARTIES, après avoir pris connaissance de la présente entente et l'avoir acceptée, ont dûment signé en double exemplaire, comme suit :

Pour le MIDI :

À : Martine

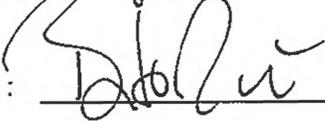
LE : 29 Août 2019

PAR : 
Bernard Matte
Sous-ministre

Pour le MTESS :

À : Carole

LE : 30 août 2019

PAR : 
Brigitte Pelletier
Sous-ministre